

PROJET PEDAGOGIQUE

Classes des cycles 2 et 3

2022 - 2025

LES THERMES : PISCINE NORDIQUE DE LUYNES



SOMMAIRE

I/ ASPECT FONCTIONNEL	3
II/ ASPECT REGLEMENTAIRE	5
Règlementation de la piscine Les Thermes de Luynes	10
III/a) ORGANISATION ET SECURITE des activités de la natation	13
b) RECAPITULATIF DU DEROULEMENT D'UNE SEANCE	14
IV/ ASPECTS PEDAGOGIQUES, les programmes	15
Guide pédagogique cycle 2 et 3	18
Les outils d'évaluation cycle 2	18
Les outils d'évaluation cycle 3	19
V/ EVALUATION DIAGNOSTIQUE	23
Exemple de parcours	24
5 exemples d'ateliers	27
4 propositions de jeux	32
VI/ EVALUATION DU CYCLE 2	
Pass nautique	36
Certificat du Pass Nautique	37
VII/ EVALUATION DU CYCLE 3	
Parcours et préconisations	38
Attestation du Savoir Nager en sécurité	40

I/ASPECT FONCTIONNEL

COORDONNEES DU SITE

LES THERMES DE LUYNES

RUE VICTOR HUGO

37230 LUYNES

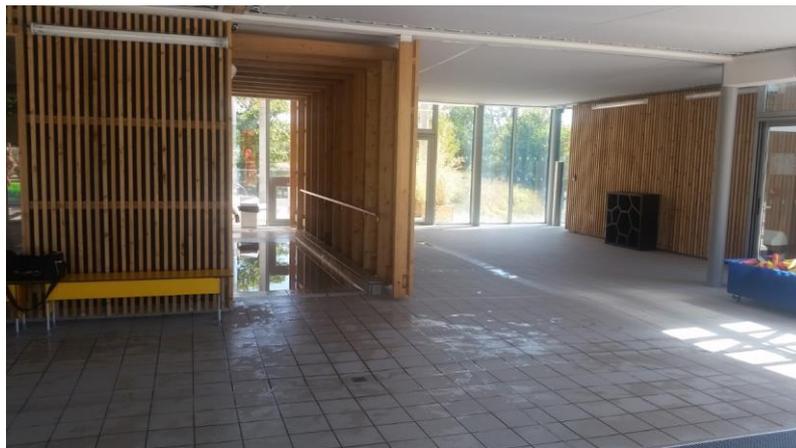
☎ : 09 71 00 10 15

www.lesthermesdeluynes.fr

LES THERMES DE LUYNES	INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE Circonscription de Tours-centre
<p>- Manager : Jérôme PELLAT ☎ 06 98 93 87 06</p> <p>- Coordinateur Aquatique : Aymeric BOUDET ☎ 06 77 69 55 33</p> <p>- Gestion des activités sportives : Transports : Emmanuel LECOMTE ☎ 02 47 70 86 22</p>	<p>- Référent pédagogique (CPC EPS) :</p> <p>Lara FOURRIER ☎ 02 38 83 49 36 cpepstcyr@ac-orleans-tours.fr</p>

LA ZONE D'EVOLUTION





Les Thermes de Luynes se composent exclusivement de 2 bassins extérieurs, d'où le choix du cycle 2 et 3.

PRIORITES et NIVEAUX DES CLASSES

- classes de cycle 2 (CP / CE1 / CE2)
- classes de cycle 3 (CM1 / CM2 / 6^{ème})
- chaque école de la métropole est concernée par l'apprentissage

PLAN ET ACCES



Stationnement du bus



TRANSPORT DES ELEVES

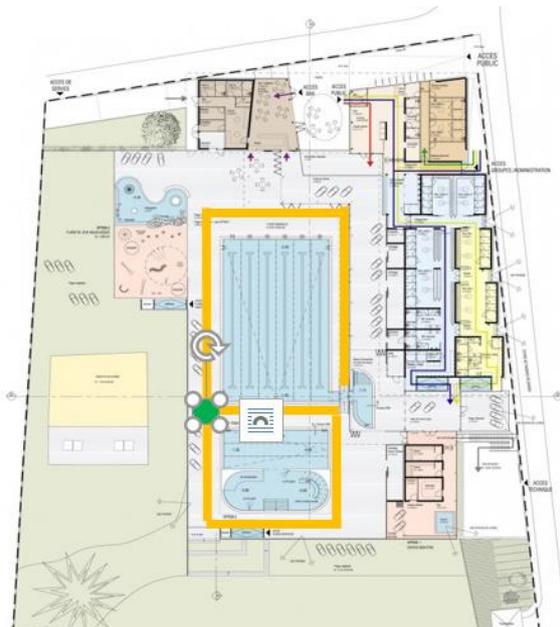
- Le transport des élèves est organisé par les communes.
- Aire de stationnement des autocars devant les écoles et la piscine.

FONCTIONNEMENT

- 6 semaines durant le début de l'année scolaire (Septembre / Octobre) et 6 semaines durant la fin de l'année scolaire (Mai / Juin)
- 2 séances de 40 minutes par semaine
- 2 classes par créneau horaire
- Capacité d'accueil de 60 élèves au maximum.

SURVEILLANCE

- un MNS ou un BNSSA consacré **exclusivement à la surveillance du bassin.**



Poste de surveillance



Poste mobile

ENCADREMENT

- Par classe : 1MNS + 1 ENSEIGNANT (groupe-classe de moins de 30 élèves de niveau élémentaire).

La classe est divisée en deux groupes :

- Un groupe avec le MNS
- Un groupe avec l'enseignant

L'affectation des enseignants à un groupe (enfants moins familiarisés / enfants familiarisé ou situation grande profondeur / situation petite profondeur) est décidée **en concertation** avec les MNS.

Le **partenariat** doit être renforcé tout au long de l'apprentissage. Une rotation et une évolution des groupes est souhaitable (Professeur des écoles ↔ MNS).

II/ASPECT REGLEMENTAIRE

Une convention pour l'organisation de la natation scolaire entre les Thermes de Luynes et l'Education nationale a été signée en Mai 2018.

Se reporter également au projet départemental de l'enseignement de la natation scolaire pour le 1^{er} degré 2022-2025.

Ci-dessous, la circulaire de 2017 du bulletin officiel de l'éducation nationale :

La circulaire de 2017



Le Bulletin officiel de l'éducation nationale publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des B.O. spéciaux.

Premier et second degrés

Enseignement de la natation

NOR : MENE1720002C

circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017

MEN - DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteur d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; au directeur du centre national d'enseignement à distance ; au directeur de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ; au directeur général de la mission laïque française ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique - enseignement général ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissements publics et privés sous contrat ; aux professeurs des établissements publics et privés sous contrat

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de l'enseignement de la natation dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Elle abroge la circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans les premiers et seconds degrés.

L'acquisition des compétences en natation se fait sous la responsabilité des enseignants dans le respect des consignes de sécurité. Des précisions sur les intervenants possibles et la démarche pédagogique conseillée sont exposées respectivement en annexes 1 et 2. Les conditions nécessaires à l'obtention de l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN) ou du certificat d'aisance aquatique sont détaillées en annexes 3 et 4.

Responsabilités

La natation scolaire nécessite un encadrement des élèves renforcé ; l'enseignant peut être aidé dans cette tâche par des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1). Une convention passée entre l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains précise les modalités du partenariat.

Responsabilité des enseignants

La mission des enseignants est non seulement d'organiser leur enseignement mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

Pour le premier degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant, y compris un professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le

cadre du cycle 3, avec l'appui des équipes de circonscription. Pour le second degré, l'enseignement de la natation est assuré par l'enseignant d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS.

L'enseignant veille à présenter les enjeux pédagogiques aux intervenants, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1). Il s'assure également que l'organisation générale prévue est connue de tous (intervenants et accompagnateurs de la vie collective) et veille à son respect, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des enseignants. En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il leur revient d'interrompre la séance.

Responsabilité des intervenants professionnels ou bénévoles

Comme pour les enseignants, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Au regard de la jurisprudence actuelle, les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des enseignants, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

Surveillance des activités de natation

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée des activités de natation.

La surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées, doit être assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du code du sport (diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

La surveillance des établissements de baignade d'accès payant doit être garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par du personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou, par dérogation et sur autorisation du préfet de département pour une durée limitée, par du personnel titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, activités pédagogiques complémentaires, accompagnement éducatif).

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

Normes d'encadrement à respecter

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement **ne peut être inférieur** aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Dans le second degré, l'enseignement est assuré par l'enseignant d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS.

Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.

Conditions matérielles d'accueil

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau, pour des écoliers, 5 m² pour des collégiens ou des lycéens. La surface à prévoir nécessite des ajustements en fonction du niveau de pratique des élèves, notamment au lycée.

Dans le cas d'une ouverture concomitante du bassin à différents publics, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité et des impératifs d'enseignement. L'espace attribué aux classes devra permettre, pour des raisons pédagogiques et de sécurité, un accès facile à au moins une des bordures de bassin, notamment avec des élèves aux compétences encore fragiles.

Cas particulier des bassins d'apprentissage

Conçus pour accueillir une classe entière, les bassins d'apprentissage sont des structures spécifiques et isolées, d'une superficie inférieure ou égale à 100 m² et d'une profondeur maximale de 1,30 m. Pour ce type d'équipement, tout en respectant les taux d'encadrement précisés en fonction du niveau de scolarité, la surveillance pourra être assurée par l'un des membres de l'équipe d'encadrement (enseignant, intervenant agréé), sous réserve qu'il ait satisfait aux tests de sauvetage prévus par l'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur, par le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, ou qu'il possède l'un des titres, diplômes, attestations ou qualifications admis au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive pour justifier de l'aptitude au sauvetage aquatique et de l'aptitude au secourisme. Pour le second degré, l'enseignement et la surveillance peuvent être assurés par le ou les enseignants d'EPS habituel(s) de la classe ; la présence d'un minimum de deux adultes, personnels de l'établissement, est recommandée, quel que soit le nombre d'élèves.

Dans tous les cas, un des membres de l'équipe pédagogique (enseignant ou intervenant agréé) présent sur le bassin devra avoir été formé à l'utilisation du matériel de réanimation et de premiers secours. Cette formation devra être actualisée régulièrement, chaque année ou lors de la mise à disposition de nouveaux matériels de réanimation et de premiers secours.

Cas des plans d'eau ouverts

Les séances en eaux de baignade (ou plans d'eau ouverts) devront être préalablement autorisées par l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur, au vu d'un dossier permettant d'apprécier les dispositifs de sécurité mis en place. Pour rappel, les activités présentant des risques particuliers (du type descente de canyon, rafting ou nage en eau vive) ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Marc Huart.

Les intervenants pour l'enseignement de la natation

Les intervenants professionnels

Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés agréés par les services de l'éducation nationale. S'ils y sont autorisés par le directeur d'école, ils peuvent assister l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies préalablement avec l'enseignant.

Les intervenants bénévoles

Des personnes susceptibles d'apporter leur contribution bénévole aux activités physiques et sportives peuvent être autorisées à intervenir au cours des enseignements.

Ces intervenants bénévoles sont soumis, d'une part, à un agrément préalable (sauf s'ils relèvent d'une des situations prévues au point précédent, « les intervenants professionnels »), délivré par l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité et, d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.

Ils peuvent selon le cas :

- assister l'enseignant dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge un groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par l'enseignant.

Des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

Cas particulier des personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective

Les accompagnateurs bénévoles assurant l'encadrement de la vie collective (par exemple, dans le cadre du transport, des vestiaires, de la toilette ou de la douche), mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école.

En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'IA-Dasen.

Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés. Les différents personnels qui sont amenés à accompagner les élèves dans l'eau peuvent utilement suivre les sessions d'information destinées aux intervenants bénévoles.

L'enseignement de la natation : aspects pédagogiques

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. L'acquisition des connaissances et des compétences de natation se conçoit à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Ces connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées.

Pour les groupes d'élèves non-nageurs concernés par les actions de soutien ou d'accompagnement, les modalités d'enseignement et d'encadrement doivent être adaptées afin d'atteindre les objectifs des programmes.

La réussite au test d'aisance aquatique (cf. annexe 4), ou la validation de l'attestation scolaire « savoir nager » (cf. annexe 3), permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

On attend des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Cette maîtrise se construit sur l'ensemble du cursus de l'élève, prioritairement de la classe de CP à la classe de sixième ; l'attestation scolaire « savoir nager » peut cependant être validée ultérieurement. Elle ne représente pas l'intégralité des activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

1 - Dans le premier degré

Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune).

Le parcours d'apprentissage de l'élève commence, dès le cycle 1, par des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique - sous forme de jeux et de parcours organisés à l'aide d'un matériel adapté pour permettre aux élèves d'agir en confiance et en sécurité et construire de nouveaux équilibres (se déplacer, s'immerger, se laisser flotter, etc.).

Il se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressif et structuré, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).

Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle. Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'ASSN en proposant aux élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine, voire sous forme de stage sur plusieurs jours) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

2 - Dans le second degré

L'établissement met en place l'enseignement de la natation au regard des objectifs fixés par les programmes : cet enseignement s'inscrit dans le projet pédagogique EPS et le projet d'établissement. Les modalités d'organisation et d'encadrement retenues pour la totalité des élèves sont fixées par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Conformément à celles-ci, l'équipe pédagogique répartit les élèves en classes ou en groupes-classes, ou selon toute autre modalité d'organisation adaptée aux équipements, après avoir vérifié si les élèves ont déjà obtenu l'ASSN et apprécié le niveau de compétence en natation.

Pour satisfaire aux exigences des programmes d'enseignement, il appartient à l'établissement de mettre en place des actions destinées aux élèves non-nageurs dans le cadre des dispositifs d'accompagnement et de soutien en vigueur. Le cas des élèves en situation de handicap ou d'aptitude partielle doit faire l'objet d'une attention particulière, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation.

Règlementation de la piscine : Les thermes de Luynes

TENUE VESTIMENTAIRE

- Maillot de bain pour les élèves, maillot de bain et/ou tenue différente de celle portée en classe pour les adultes (**règlement intérieur** de la piscine)
- Bonnet de bain obligatoire

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Une Information aux familles doit être faite obligatoirement par l'enseignant sur les conditions précises selon laquelle l'activité est organisée, sur les objectifs visés par l'institution scolaire et sur les conditions d'hygiène alimentaire, d'hygiène corporelle et de santé de leurs enfants pour aller à la piscine ainsi que sur la tenue vestimentaire.

Informations réciproques

Dès que possible, le responsable de la piscine informera les directeurs d'école de **l'absence d'un maître-nageur ou de l'indisponibilité de la piscine**. De même, en cas **d'absence d'un enseignant**, il appartient aux directeurs d'école d'informer, dans les meilleurs délais, le responsable de la piscine et le transporteur.

REGLES

La natation scolaire étant assortie d'un caractère obligatoire, toute absence ponctuelle d'un élève doit être motivée, toute absence prolongée doit être justifiée et faire l'objet d'une dispense médicale.

Les élèves dispensés restent à l'école.

Les pathologies citées ci-dessous entraînent une interdiction de baignade :

- Verrues plantaires (sauf si port de chaussons latex)
- Poux, molluscum

Les prises de vues, photos, films sont interdites.

Sur demande, dans le respect des obligations légales et après accord de l'équipe éducative, des photos prises dans le cadre d'un projet de classe ou d'école pourront être autorisées.

REPARTITION DES TACHES ET DES RESPONSABILITES

- **Le Professeur d'Ecole** : Tout enseignant titulaire de la classe, un collègue nommément désigné dans le cadre d'un échange de service ou d'un remplacement, a la responsabilité de définir le projet de sa classe et d'en assurer sa mise en œuvre dans le respect des dispositions réglementaires.

Pour cela, il doit :

- s'assurer de l'effectif de la classe et de la présence des intervenants
- s'assurer de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ;
- connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ;
- ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité et d'hygiène ;

- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance notamment en prenant en charge un groupe d'élèves ;
- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;
- signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

→ Pour permettre **la continuité de l'enseignement**, chaque enseignant doit laisser dans sa classe l'organisation mise en place pour l'enseignement de l'activité. (Liste d'élèves, groupes organisés, ...)

→ Les « **enseignants remplaçants** » pourront ne pas prendre la responsabilité de l'activité dans **les deux premiers jours** de leur remplacement, le temps de connaître suffisamment les élèves qui leur sont confiés.

- **Le Professionnel qualifié et agréé chargé de « l'enseignement » :**

Il assiste l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves.

Pour cela, il doit :

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;
- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;
- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.

- **Le personnel chargé de la surveillance :**

Il doit :

- assurer exclusivement cette tâche et intervenir en cas de besoin.
- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions sécurité et/ou d'hygiène.
- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

- **Les accompagnateurs bénévoles :**

Il doit :

- assurer **la sécurité** des enfants appelés à se déplacer en cours de séance dans les sanitaires,

La présence d'un accompagnateur par classe peut être autorisée par le directeur.

Le champ d'action des parents accompagnateurs s'arrête aux vestiaires, seuls les ATSEM ET AVS sont autorisés à accéder au bord du bassin pour apporter leur aide à l'enseignant dans l'accompagnement de la séance.

Les parents accompagnateurs pourront rester dans le solarium hiver pendant la durée de la séance et rejoindront les élèves au niveau des vestiaires dès la fin de la séance.

MISE EN ŒUVRE DE LA SECURITE :

Chaque membre de l'équipe pédagogique participe activement à **la sécurité** tout au long du déroulement des séances :

- La vigilance doit être **accrue lors du passage aux douches** pour éviter **tout accès au bassin sans surveillance.**

- L'entrée des élèves sur la plage du bassin, ainsi que la sortie doivent être encadrées par les adultes.
- L'entrée dans l'eau ne peut s'effectuer qu'avec la présence d'un M.N.S
- L'enseignant n'autorise l'entrée dans l'eau aux élèves qui lui sont confiés que lorsque la zone de travail est **libérée** par le groupe précédent, au cours des rotations durant un même créneau.
- Tout signal (d'alerte ou de fin de séance) doit provoquer **une sortie de l'eau** immédiate des élèves et leur comptage par le maître.
- Il est indispensable **de compter** les élèves : au départ de l'école, à l'entrée sur la plage, après le signal de fin d'activité, à la montée dans le bus.

III/a) ORGANISATION ET SECURITE des activités de la natation

REGLES DE TAUX D'ENCADREMENT DE FREQUENTATION :

L'exploitant souhaite et conseille que le nombre d'enfants encadrés par adulte ne soit pas supérieur à 16 pour les classes élémentaires.

Dans les bassins la fréquentation maximale instantanée, par plage horaire, est fixée à ce jour à 60 élèves.

LES REGLES D'ACCUEIL ET DE SECURITE :

Il est essentiel de s'assurer des dispositions relatives aux règles d'accueil et de sécurité définies et énoncées dans le règlement intérieur de la piscine : LES THERMES, piscine nordique de Luynes.

ARRIVEE DES CLASSES :

- Pour le confort de tous, les adultes veillent à réduire au minimum le volume sonore produit par les élèves dès l'entrée dans l'établissement.
- Tout adulte participant à l'encadrement des élèves doit avoir une tenue vestimentaire différente de la tenue de ville et adaptée à l'activité, au contexte et aux normes d'hygiène du Centre Aquatique.
- Les élèves attendent à la sortie des vestiaires devant l'entrée de l'espace bien être, la fin de la séance.
- Chaque enseignant demande le silence car des classes sont en activités dans le bassin.
- L'enseignant compte ses élèves, inscrit le nombre sur la feuille du registre et l'émarge.
- L'enseignant distribue les bracelets de couleurs (selon les groupes) aux élèves.

DEPART DES CLASSES :

- Le surveillant donne le signal de fin de séance : 3 coups de sifflet.
- Après le signal aucune entrée dans l'eau n'est tolérée. La séance est finie.
- Chaque adulte soutient la sortie immédiate et rapide de l'eau de tous les élèves.
- Chaque enseignant accompagne son groupe jusqu'à la zone devant l'espace bien être.
- Chaque enseignant récupère les bracelets de couleurs des élèves et les posent dans les bacs disposés à cet effet.
- Chaque enseignant compte les élèves de sa classe, inscrit le nombre sur la feuille du registre et l'émarge puis dirige sa classe vers les vestiaires.

DEBUT DE LA SEANCE SUIVANTE :

- Chaque adulte dirige son groupe de la zone d'attente jusqu'à l'atelier attribué sur le tableau de répartition.

CHANGEMENT D'ATELIER A LA MI-SEANCE :

Le signal – **2 coups de sifflet** – est donné par le surveillant. Chaque enseignant rassemble les élèves de son groupe. S'il est simple, le déplacement vers le nouvel atelier peut se faire sans sortir de l'eau, notamment si les espaces sont mitoyens ou peu distants. Pour tout autre cas, c'est en ordre, par les plages et sous l'autorité de chaque adulte que se réalise ce changement.

Parmi les consignes à énoncer pendant le cadrage de début de l'unité d'apprentissage et, selon la nécessité, avant chaque séance, les points suivants sont à préciser :

- La signification des signaux que le surveillant émet avec son sifflet :
 - Un coup = Stop + silence + écoute de la consigne.
 - Deux coups = Changement d'atelier.
 - Trois coups (fin de séance) = Sortie immédiate et rapide des bassins.
- Le signal 3 coups de sifflet répond à deux cas de figure : la fin de la séance ou l'évacuation urgente. Dans les deux cas, la sortie doit se faire dans les meilleurs délais avec la participation très active de tous les adultes. C'est la seule façon d'être sûrs de la capacité de l'encadrement à faire évacuer rapidement le bassin en cas d'accident ou de problème technique.

b) RECAPITULATIF DU DEROULEMENT D'UNE SEANCE

Etape		Déroulement	Signal
1	Arrivée dans les vestiaires	Les élèves se mettent en tenue de bain, vont aux toilettes et prennent leur douche.	
2	Arrivée dans la zone devant le Bien-être	L'enseignant compte les élèves, émerge la feuille du tableau, distribue les bracelets de couleurs. Un MNS accueillera le groupe dans cette zone.	
4	Début de la séance	L'enseignant prend son groupe et se dirige vers son atelier.	
5	Mi-séance	L'enseignant sort son groupe de l'eau et se dirige vers son second atelier.	2 coups de sifflet
6	Fin de séance	L'enseignant sort son groupe de l'eau et raccompagne sa classe dans la zone devant l'accès bien être. L'enseignant compte les élèves et émerge la feuille.	3 coups de sifflet
7	Retours au vestiaires	Une fois que tous les élèves des classes suivantes sont arrivés, les élèves peuvent accéder aux sanitaires pour se doucher et se changer.	

IV/ ASPECTS PEDAGOGIQUES, les programmes :

V. DES PROGRAMMES EN EPS POUR LA NATATION SCOLAIRE

1. Les compétences générales et spécifiques nivelées dans le 1er degré



Cycle 1

Domaine : Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités physiques

Objectif 2 : Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés

La pratique d'activités physiques et artistiques contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. Ces activités mobilisent, stimulent, enrichissent l'imaginaire et sont l'occasion d'éprouver des émotions, des sensations nouvelles. Elles permettent aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres.

Elles les aident à construire leur latéralité, l'image orientée de leur propre corps et à mieux se situer dans l'espace et dans le temps.

La participation de **tous** les enfants à **l'ensemble** des activités physiques proposées, l'organisation et les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la construction de l'égalité entre filles et garçons. Les activités physiques participent d'une **éducation à la santé** en conduisant tous les enfants, quelles que soient leurs « performances », à éprouver le **plaisir** du mouvement et de l'effort, à **mieux connaître leur corps** pour le respecter.

« L'enseignant amène les enfants à découvrir leurs possibilités, en proposant des situations qui leur permettent d'**explorer** et d'étendre (repousser) leurs limites. Il les invite à mettre en jeu des conduites motrices inhabituelles [...] à développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter...), à découvrir des espaces inconnus ou caractérisés par leur incertitude (piscine).

Il attire l'attention des enfants sur leur **propre sécurité** et celle des autres, dans des situations pédagogiques dont le niveau de risque objectif est contrôlé par l'adulte. »

Cycle 2

Domaine 1 « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques »

« L'EPS permet de mettre en relation l'espace vécu et l'espace représenté »

« La familiarisation avec un lexique approprié et précis permet la lecture, l'exploitation et la communication de résultats, à partir de représentation variée d'objets de phénomènes et d'expériences simples. »

2. Les Attendus de fin de Cycle 2 dans le champ d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés »

- ✓ Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices
- ✓ S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements
- ✓ Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes
- ✓ Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- ✓ Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- ✓ Respecter les règles essentielles de sécurité qui s'appliquent
- ✓ Connaître une situation à risque.

Les Repères de progressivité

En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.

Cycle 3 :

Domaine 1 « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques »

« L'EPS permet de donner un sens concret aux données mathématiques en travaillant sur temps, distance et vitesse »

« Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps »

« L'EPS apprend aux élèves à s'exprimer en utilisant des codes non verbaux, gestuels et corporels originaux »

Domaine 3 « La formation de la personne et du citoyen »

« L'EPS permet tout particulièrement de travailler sur le respect, sur le refus des discriminations, et l'application des principes de l'égalité fille-garçon »

Domaine 4 « Les systèmes naturels et les systèmes techniques »

« En EPS, par la pratique physique, les élèves s'approprient des principes de santé, d'hygiène de vie, de préparation à l'effort (principes physiologiques) et comprennent les phénomènes qui régissent le mouvement (principes biomécaniques)

Domaine 5 « Les représentations du monde et l'activité humaine »

« En EPS, les élèves se construisent une culture sportive »

3. Les attendus de fin de Cycle 3 dans le champ d'apprentissage « Produire une performance maximale, mesurable à une échéance donnée. »

Dans la continuité du cycle 2, savoir nager *en sécurité* reste une priorité.

- ✓ Appliquer dans principes simples pour améliorer la performance
- ✓ Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus loin
- ✓ Rester horizontalement et sans appui en équilibre dans l'eau
- ✓ Prendre des repères extérieurs et sur son corps pour contrôler son déplacement et son effort
- ✓ Utiliser des outils de mesure simple pour évaluer sa performance
- ✓ Mesurer et quantifier les performances, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques
- ✓ Assumer les rôles de chronométreurs et d'observateurs.

Les repères de progressivité

Des aménagements sont envisageables pour permettre aux élèves d'exploiter au mieux leurs ressources pour produire une performance maximale, source de plaisir.

Privilégier la variété des situations qui permettent d'exploiter différents types de ressources dans un temps d'engagement moteur conséquent.

Les retours sur leurs actions permettent aux élèves de progresser.

4. Les attendus de fin de Cycle 3 dans le champ d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés. »

- ✓ Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité
- ✓ Tenir compte du milieu et de ses évolutions
- ✓ Gérer son effort pour revenir au point de départ
- ✓ Aider l'autre
- ✓ Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- ✓ Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.
- ✓ Valider l'attestation du savoir nager *en sécurité* (ASNS) conformément à la note du 28 février 2022.

Les repères de progressivité

La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle.

La continuité et la consolidation des apprentissages nécessitent une coopération entre les professeurs du premier et du second degré.

5. L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)

L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième.

Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, est signée par le professeur des écoles et un professionnel agréé à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège ou au lycée. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du Code du sport).

L'ASNS repose sur la réalisation d'un parcours aquatique d'une distance d'environ 50 m, sans reprise d'appui, et de la preuve de maîtrise de connaissances et d'attitudes liées à la sécurité en milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

Descriptif du parcours

Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps. Sans lunettes.

Précisions : La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle. La profondeur

Guide pédagogique Cycle 2 (CP-CE1-CE2) et cycle 3 (CM1-CM2)

Les outils d'évaluation cycle 2 :

En début de séquence d'apprentissage	En cours d'apprentissage	En fin d'une séquence d'apprentissage
<p align="center">SEANCE 1</p> <p align="center">Evaluation diagnostique</p>	<p align="center">SEANCES 2 à 10</p> <p align="center">Evaluation formative</p>	<p align="center">SEANCE 11 à 12</p> <p align="center">Evaluation finale</p>
<p>Les enseignants définissent les compétences des élèves et les obstacles à dépasser</p>	<p>Cette évaluation a pour finalité de mesurer les difficultés qui demeurent en cours d'apprentissage en vue de proposer des stratégies qui permettent de mieux progresser.</p>	<p>Elle représente une évaluation / bilan au terme de la séquence d'apprentissage.</p> <p>Ces évaluations sont communes aux « sites - piscines » pour permettre des suivis de cohortes et analyser les progrès de tous les élèves. Elles s'appuient sur des critères de réalisation observés au fil des séances.</p>
<p>LA FICHE DIAGNOSTIQUE est à apporter à la 1^{ère} séance et à renseigner par l'encadrement.</p>	<p>MNS et enseignants consacrent des « moments » réguliers pour permettre aux élèves de faire le point.</p>	<p align="center">Test Cycle 2 Pass Nautique</p> <p>Parcours avec enchaînement d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuer un saut dans l'eau ; • réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ; • réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ; • nager sur le ventre pendant vingt mètres ; • franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Les outils d'évaluation cycle 3 :

Au début du module	Au cours du module	A la fin du module niveau 4
<p align="center">SEANCE 1</p> <p align="center">Evaluation diagnostique</p>	<p align="center">SEANCES 2 à 10</p> <p align="center">Evaluation formative</p>	<p align="center">SEANCE 11 ou 12</p> <p align="center">Evaluation sommative</p>
<p>Elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux élèves de situer leur niveau dans 4 domaines. - aux enseignants de constituer les groupes. 	<p>Elle permet aux élèves d'être « pilotes » de leur apprentissage »</p>	<p>Elle permet d'évaluer le Savoir Nager en Sécurité</p>
		<p align="center">Test Cycle 3 Attestation du Savoir Nager en Sécurité</p> <p>Parcours avec enchaînement d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une chute arrière • Nager 3.5 m • Passer sous un objet flottant de 1.5m • Equilibre vertical 15 secondes • Nager 20 m sur le ventre jusqu'au mur • Retour 20 m sur le dos • Equilibre Horizontal 15 secondes • Passage sous un objet Flottant • Appuie sur un élément fixe et stable

MODULE DE 10 SEANCES : CYCLE 2 - 3

Tableau de répartition des ateliers pour chaque séance

Séance	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Niveau
BLANC	EVAL	1 / 4	4 / 1	1 / 4	4 / 1	1 / 4	2 / 3	3 / 4	4 / 1	EVAL	+
JAUNE	EVAL	4 / 1	1 / 4	4 / 1	1 / 4	4 / 1	1 / 4	4 / 1	1 / 4	EVAL	++
ROUGE	EVAL	2 / 3	3 / 2	2 / 3	3 / 2	2 / 3	3 / 2	2 / 3	3 / 2	EVAL	+++
NOIR	EVAL	3 / 2	2 / 3	3 / 2	2 / 3	3 / 2	2 / 3	3 / 2	2 / 3	EVAL	++++

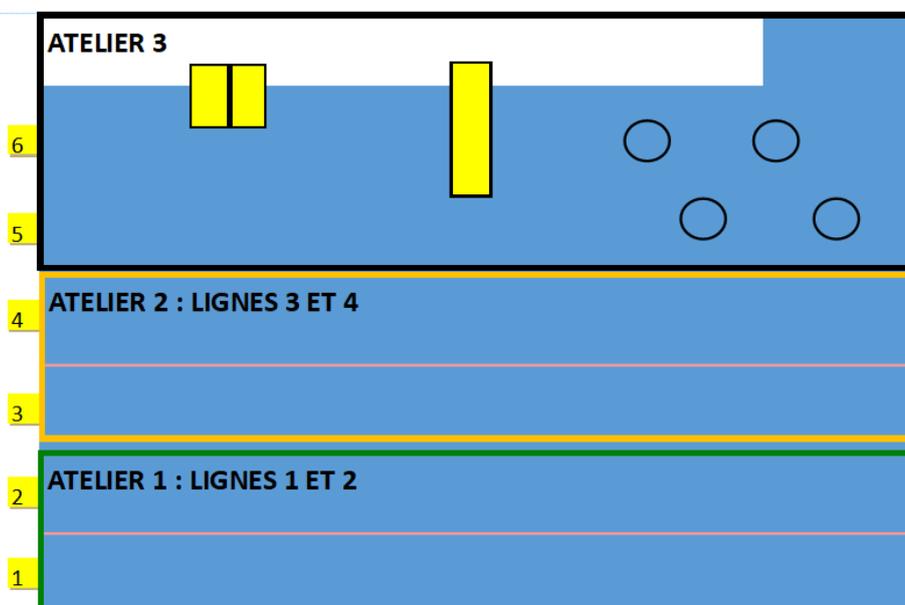
Chaque séance dure 40 minutes.

Chaque groupe accède à 2 ateliers par séance (20 minutes par atelier).

Par exemple, le groupe des bracelets rouges lors de la 5^e séances accède à l'atelier 3 pendant 20 minutes puis à l'atelier 2 pendant 20 minutes.

Configuration Bassin Ludique ouvert :

BASSIN SPORTIF : Grande profondeur



BASSIN LUDIQUE : Petite profondeur

ATELIER 4 : tout le bassin

Atelier 1

Equilibre – locomotion

- déplacements avec ou sans matériel
- entrées dans l'eau des bords et du plot

Atelier 2

Immersion – équilibre

- déplacements sans matériel
- déplacements en immersion

Atelier 3

Immersion – locomotion

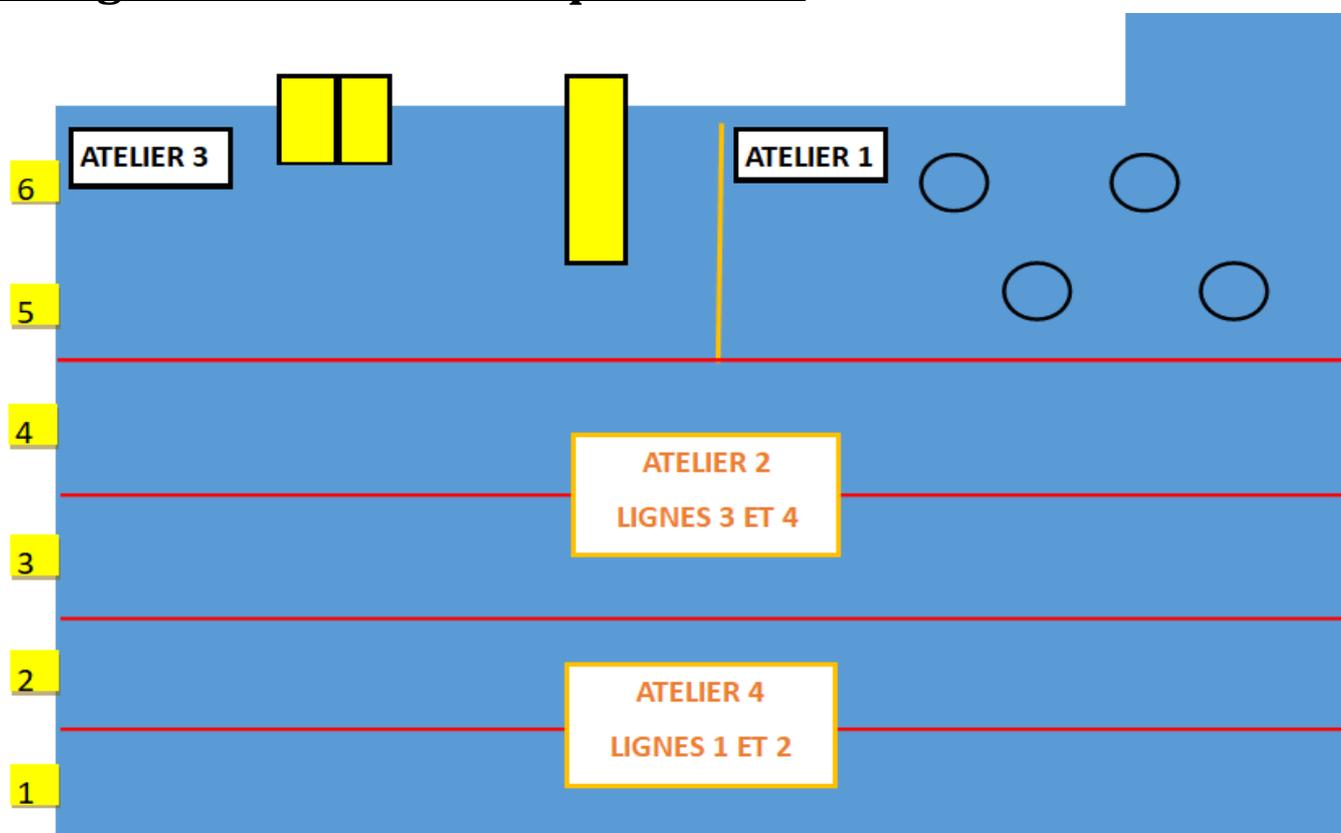
- entrées dans l'eau par tapis et toboggan
- passage dans cerceaux lestés
- monter sur un tapis

Atelier 4

Equilibre – locomotion

- Entrée dans l'eau
- étoiles de mer
- parcours, relais
- aller chercher anneaux lestés

Configuration Bassin Ludique fermé :



Exemples :

- Le jeu du miroir à grimaces : en binômes, reproduire sous l'eau les grimaces de son camarade.
- « combien de doigts ? » : sous l'eau compter les doigts de son camarade. (La main peut être cachée sous une planche.)
- passer dans des cerceaux immergés.
- passer sous les jambes d'un camarade.
- la pêche aux objets.
- jeu du béret avec objets immergés
- chat / cerceau : pour ne pas se faire attraper les souris doivent se cacher dans les cerceaux flottants, sans les soulever.
- le défi : par 4. Chacun son tour un élève propose un mode d'entrée dans l'eau, les autres doivent l'imiter. On gagne 1 point par défi relevé.

S'équilibrer

Exemples :

- l'étoile de mer : chercher l'équilibre sur le ventre / sur le dos, bras et jambes écartés, en binômes (avec soutien) et seul, en petite profondeur.
- Défi de l'étoile de mer qui tient le plus longtemps la position.
- la course avec attelages : en binômes, un élève en tracte un autre en le tenant sous les bras / en le tirant avec une corde.
- Défis : aller le plus loin possible sans reprendre ses appuis / 1er attelage arrivé au bord opposé.
- 1, 2, 3 je flotte : comme 1,2,3 soleil mais quand l'élève sur le bord se retourne, les élèves dans l'eau se mettent en étoile de mer. (Avec ou sans matériel de flottaison).

Se déplacer

Exemples :

- « Sur le quai » : en moyenne profondeur (pas d'appuis plantaires possibles). Jeu de relais entre 2 équipes placées au bord du bassin.
- Au signal l'élève 1 transporte sa frite de l'autre côté du bassin et sort. L'élève 2 s'élance dès que la 1ère frite est posée. L'équipe qui a gagné est la première à avoir déplacé toutes ses frites.
- « à l'abordage » : passer d'un radeau (tapis) à un autre / en déplaçant le radeau / sans le déplacer (seuls les matelots se déplacent)
- Chat, poules/renards/vipères ... jeux collectifs en moyenne profondeur avec matériel de flottaison.

Ventiler

Exemples :

- moduler pour souffler le plus longtemps possible dans l'eau (compter)
- traverser la zone de bassin en mettant la tête dans l'eau et en la relevant le moins possible (compter).
- chanter sous l'eau une chanson apprise en classe : quand doit-on reprendre son souffle ?
- souffler sur une balle de ping-pong flottant sur l'eau pour la faire avancer (pas trop longtemps ! Sinon risque d'hyper ventilation)
- le petit bleu : en une seule plongée (possibilité de s'aider de la perche, de l'échelle) un élève doit remonter le plus d'objets possibles disséminés au fond de la piscine. (Maîtriser l'expiration)

V/ EVALUATION DIAGNOSTIQUE

But de l'évaluation diagnostique

Constituer les groupes d'élèves à partir des compétences de chaque élève, évaluées pour chacune des 4 composantes de l'activité aquatique : Locomotion, Immersion, ventilation, équilibration.

Principe

C'est le niveau réel d'habiletés motrices qui détermine le groupe de travail de l'élève et non son niveau de classe.

Mise en œuvre : (proposition d'organisation)

- L'enseignant et le MNS prennent en charge l'évaluation des élèves de la classe

Ou

-L'enseignant prend en charge un groupe (jeux) et le MNS l'évaluation avec l'autre groupe.

A la piscine

- L'enseignant remet une liste des élèves au MNS référent.

- Le MNS prend en charge la moitié de la classe pour évaluer chaque élève sur les parcours proposés.

Conseil

Permettre une exploration globale du parcours avant d'évaluer.

Constitution des groupes d'élèves pour l'enseignement

Les groupes seront constitués à partir des compétences de chaque élève, évaluées pour chacune des quatre composantes de l'activité aquatique : Locomotion, Immersion, Ventilation, Equilibration.

Un élève de CP peut avoir acquis les compétences ciblées au stade 1 du cadre des apprentissages pour le Cycle 2 : on lui proposera alors de travailler les compétences du stade 2.

A contrario, un élève de CE1 qui n'aurait pas encore atteint les compétences présentées dans le stade 2 du cadre des apprentissages pour le Cycle 2, commencerait par travailler celui-ci avant de s'engager dans le stade 2.

C'est bien le niveau réel d'habiletés motrices aquatiques de l'élève qui doit déterminer son groupe de travail et non son niveau de classe.

L'évaluation diagnostique jointe précise les modalités d'évaluation afin de déterminer le niveau de chaque élève et donc les compétences qu'il va devoir acquérir.

Fiche diagnostique

FICHE DIAGNOSTIQUE (orientation) Légende: [Evaluation Initiale: I --- Evaluation Finale: F] [Non acquis: 0 --- En cours d'acquisition: / --- Acquis: X]										JOUR / CRENEAU:				
Nom de l'école / Niveau		GROUPE :	GROUPE :	STADE 2 (Pass nautique)				Stade 3 (Attestation Savoir Nager en Sécurité)						
Nom du Professeur				COMPETENCES				PARCOURS Pass' naut		COMPETENCES				ASNS
Nom du MNS				chute arrière	Equilibre ventral 5° / Dorsal 5°	franchir 1 ligne d'eau ou passer sous 1 obstacle	Se déplacer 20 m nage ventrale	Enchaînement d'actions en GP		chute arrière puis déplacement (3M50)	franchir obstacle d'1M50	sustentation verticale et équilibre dorsal 15°	déplacement 20 M ventral+ 20 M dorsal	PARCOURS
Noms Prénoms Date naissance				1	2	3	4	Avec Brassière	Sans Brassière	1	2	3	4	5
		I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F		
1														
2														
3														
4														

La fiche évaluation permet de combiner les évaluations initiales et formatives en cours de séance.

Les deux degrés de réalisation sont : Acquis (noté 1) ou Non acquis (noté 0).

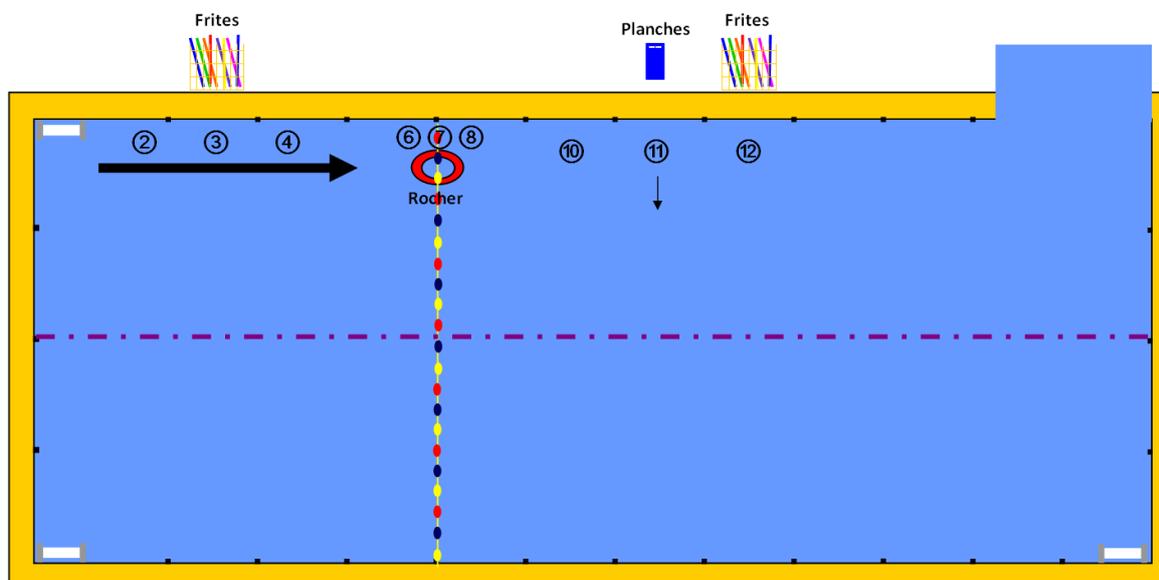
Lors de l'avant-dernière ou la dernière séance (suivant la présence de la classe ou non), les élèves du cycle 2 seront évalués avec le test Pass Nautique (page 36).

Pour les élèves du cycle 3, ils seront évalués avec l'Attestation du Savoir Nager en sécurité (ASNS) (page 38)

Exemple de parcours :

EVALUATION DIAGNOSTIQUE	Dispositif
-------------------------	------------

L'équipe pédagogique proposera un parcours permettant d'évaluer les items de la fiche diagnostique



1. Se laisser tomber en arrière du bord

seul ②

ou Avec aide ③

ou En avant ④

ou descendre dans l'eau par les marches

2. S'immerger

Le visage ⑥

En passant sous une perche (cycle 2) ⑦

En passant sous un tapis (cycle 3) ⑧

3. S'équilibrer avec matériel

Sur place 5 à 15 sec ⑩

Sur le ventre (glissée) ⑪

Sur le dos 5 à 15 sec ⑫

4. Se déplacer

En nage ventrale sur 20m

En nage dorsale sur 20m (pour cycle 3)

Progressivité des apprentissages au cycle 2

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Ce tableau donne **des repères** aux équipes pédagogiques pour organiser la **progressivité des apprentissages**. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à **consolider**.

	De l'AISSANCE AQUATIQUE	vers	le TEST CYCLE 2 ou Pass Nautique
Locomotion	<p>Se déplacer en surface :</p> <p>Se propulser à l'aide de supports fixes ou mobiles (cordages, barres, planches, frites...) grâce à l'action des mains (traction) et des jambes (battements naturels)</p> <p>Se déplacer sur quelques mètres (de 3 à 5 m) sans matériel.</p>		<p>Se déplacer en surface et en profondeur :</p> <p>Se propulser à l'aide des bras et des jambes, sans matériel : sur le ventre (en surface et en profondeur) sur le dos (en surface)</p> <p>Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans matériel et sans appui en grande profondeur.</p>
Immersion	<p>Entrer dans l'eau sans aide, du bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - descendre, glisser, sauter, se laisser tomber... en prenant différentes positions avec son corps : boule, corps tendu, assis, à genoux... <p>pour aller récupérer un objet flottant (de plus en plus loin)</p> <p>S'immerger pour réaliser des actions simples :</p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, toucher le fond, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en touchant le fond avec différentes parties de son corps (pieds, genoux, fesses, mains) - en allant chercher un ou plusieurs objets lestés. - en remontant passivement avec des mouvements 		<p>Entrer dans l'eau sans aide à partir d'un plot, d'un toboggan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en orientant le corps différemment (avant, arrière, latéralement.) - par-dessus un obstacle éloigné ou élevé. <p>pour aller récupérer un objet immergé (de plus en plus profond)</p> <p>S'immerger pour enchaîner des actions plus complexes :</p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, se déplacer, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en variant les modalités d'entrée : pieds ou tête en premier - en augmentant la durée de l'immersion : parcours plus longs, déplacements obliques et/ou horizontaux, plusieurs objets à remonter... - en remontant passivement
Ventilation	<p>Immerger la tête pour vivre des apnées courtes</p> <p>pour passer sous un obstacle flottant en surface (ligne d'eau, perche, cerceau, ...)</p>		<p>Maîtriser l'apnée et l'expiration courte en immersion</p> <ul style="list-style-type: none"> - en réalisant des actions variées au fond (s'asseoir, s'allonger, ...) - dans des situations qui proposent la prise de repères visuels et une augmentation de la durée d'immersion : ramasser des objets de couleur, passer dans un « tunnel » de cerceaux lestés...
Equilibration	<p>S'équilibrer dans des positions variées :</p> <p>ventrale, dorsale en trouvant des appuis variés avec les bras et les jambes pour tenir la position jusqu'à 5 secondes</p>		<p>S'équilibrer dans des positions variées : ventral, dorsale</p> <ul style="list-style-type: none"> - en position horizontale (étoile de mer, méduse...) - sans aucun support <p>pour tenir la position au moins 5 secondes</p> <p>Réaliser une glissée ventrale :</p> <p>« Prendre place dos au mur, un pied au fond, l'autre sur la paroi verticale Casser le buste et immerger le visage, bras allongés devant, Pousser sur le mur : extension des jambes. Conserver l'équilibre pendant la glissée »</p> <p>Revenir seul au bord</p>

Progressivité des apprentissages au cycle 3

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Les tableaux suivants donnent **des repères** aux équipes pédagogiques pour organiser la **progressivité des apprentissages**. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à **consolider**.

	du Pass Nautique	vers	le savoir nager en sécurité
LOCOMOTION	<p>Se déplacer en surface sur le ventre et sur le dos en variant le sens et le rythme des poussées (avec ou sans aide à la flottaison) pour avancer, reculer, zigzaguer, glisser.</p> <p>Se déplacer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action alternative des bras - l'action simultanée des bras - avec des battements de jambes - avec des actions simultanées de jambes (ondulation, ciseau) 		<p>Se déplacer en nageant sans interrompre les actions des bras et des jambes pour respirer.</p> <p>Se déplacer en plaçant la respiration. (Inspiration sur temps fort des bras)</p> <p>Se déplacer selon plusieurs types de nage (en dos crawlé, en crawl, en brasse...)</p> <p>En coordonnant respiration et mouvements des bras et jambes sur une cinquantaine de mètres.</p> <p>Effectuer des déplacements en recherchant l'efficacité du mouvement</p>
IMMERSION <small>NB : ne pas rechercher des « prouesses » en ce domaine</small>	<p>Entrer dans l'eau à partir d'un plot, d'un tapis</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour aller recupérer un objet immergé (de plus en plus loin et de plus en plus profond) - en ajoutant une action (attraper un ballon...) - en variant les positions du corps <p>S'immerger</p> <ul style="list-style-type: none"> -en augmentant la durée de l'immersion (parcours plus long, plusieurs objets à remonter) - en réalisant des parcours subaquatiques : entrer dans l'eau/ aller au fond/ s'orienter à travers des cerceaux immergés, ramasser des objets lestés et les remonter sur le bord ou sur un support flottant 		<p>Entrer dans l'eau du bord en chute arrière pour enchaîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une coulée ventrale sur 3,5 m. - un déplacement sur le ventre et sur le dos - un parcours sous-marin - des temps de surplace variés <p>S'immerger en réalisant un plongeon canard (à partir de la surface, entrer dans l'eau par bascule de la tête) et descendre à 1M50 pour passer sous un objet flottant.</p> <p>S'immerger en réalisant des parcours avec des changements de direction, avec des changements de profondeur (repères visuels)</p>
VENTILATION	<p>S'immerger dans des situations qui favorisent une succession d'immersion</p> <ul style="list-style-type: none"> - en surface (inspiration courte et expiration prolongée) et l'horizontalité du corps. (parcours composé de frites, d'échelles flottantes, de tapis évidés, de cerceaux flottants...) 		<p>Se déplacer sur une longueur de 20 m au moins en nage dorsale et sur une longueur de 20m au moins en nage ventrale en coordonnant respiration et propulsion</p>
EQUILIBRATION	<p>S'équilibrer en position horizontale dans des positions variées (étoiles de mer, méduse...) et les tenir au moins 10 secondes.</p> <p>Passer sur le dos puis sur le ventre en se retournant de différentes façons (roulade avant, arrière, demi- tour sur soi-même...)</p>		<p>S'équilibrer</p> <ul style="list-style-type: none"> - en maintenant une position verticale pendant 15 secondes, tête hors de l'eau, - en maintenant une position dorsale pendant 15 secondes. <p>Enchaîner plusieurs types d'équilibre (ventral, dorsal, roulade...)</p>

5 Exemples d'ateliers :

FICHE ATELIER 1

Ateliers d'expérimentation

Est-il facile de se déplacer dans l'eau ?

Thème : DEPLACEMENT /PROPULSION

Sentir la résistance de l'eau

A la piscine : en petite profondeur :

Matériel : 1 planche pour 2

Modalité : Par 2 (attribuer un n° à chaque élève 1 et 2 et les faire travailler alternativement)

Expérimenter :

- proposer des courses avec de l'eau jusqu'à la taille puis en tenant une planche verticale contre son ventre. Que se passe-t-il ? Pourquoi ?
- se déplacer en tenant la goulotte : en position verticale / en position horizontale. Est-ce la même sensation ?
- tirer son partenaire par les mains (en reculant) : il garde une position verticale, une position allongée. Que se passe-t-il dans ces 2 positions ?

Mise en commun :

Pour mes déplacements dans l'eau, je dois offrir **le moins de résistance possible à l'eau.**

L'eau rentre-t-elle dans mon corps quand je vais sous l'eau ?

Thème : IMMERSION

Ouvrir la bouche et les yeux dans l'eau.

A la piscine : en petite profondeur :

Matériel : cerceaux immergés en petite profondeur et objets qui coulent.

Modalité : Par 2 (attribuer un n° à chaque élève 1 et 2 et les faire travailler alternativement)

Expérimenter :

- aller toucher le fond en variant les positions du corps (à genoux, assis, allongé, sur le ventre, sur le côté, sur le dos...)
- ouvrir la bouche sous l'eau
- faire une grimace bouche ouverte...
- crier son prénom, chanter dans l'eau...
- aller chercher un objet (n'importe lequel, défini) → ouvrir les yeux.
- passer dans le cerceau

Mise en commun :

Quand je suis sous l'eau (en immersion), **mon corps ne se remplit pas : ni par le nez, ni par la bouche.**

Quand je suis sous l'eau (en immersion), **je peux voir en gardant les yeux ouverts**

Si je vais au fond, est-ce que je peux y rester ?

Thème : IMMERSION / EQUILIBRE

Sentir que la poussée de l'eau me remonte à la surface.

A la piscine : en moyenne ou grande profondeur :

Matériel : cerceaux en moyenne profondeur

Modalité : Par 2 (attribuer un n° à chaque élève 1 et 2 et faire travailler alternativement)

Expérimenter :

S'aider d'une perche tenue par l'encadrant pour aller au fond (s'immerger)

- varier les positions du corps (à genoux, assis, allongé, sur le ventre, sur le côté, sur le dos...)
pour entrer en relation avec le fond.
- s'allonger au fond, lâcher la perche. Ne faire aucun mouvement. Faire constater...
- la durée de l'immersion (5, 10, 15 sec ?)

Evolution :

En entrant dans l'eau par un saut, par le toboggan (se laisser remonter, sans mouvement)

Mise en commun :

Je peux rester longtemps sous l'eau.

Quand je suis au fond, **la poussée de l'eau me remonte à la surface.**

Comment, après une poussée, aller le plus loin possible sans aucun mouvement ?

Thème : EQUILIBRE

A la piscine : toute profondeur

Prendre place dos au mur, un pied au fond, l'autre sur la paroi verticale.

Prendre inspiration.

Casser le buste et immerger le visage, bras allongé devant.

Pousser sur le mur : extension des jambes

Conserver l'équilibre pendant la glissée.

Expérimenter : mettre des repères sur le bord (plots de couleur) :

- Position des bras et des jambes pendant la glissée (écartés/ tendus / groupés)
- Position des pieds pendant la glissée (en extension / en flexion)
- Position de la tête pendant la glissée (relevée/enroulée)

Evolutions :

- Enchaîner glissée et se regrouper en boule (méduse)
- Enchaîner glissée et étaler les bras et jambes (étoile de mer)
- Enchaîner glissée ventrale et essayer de faire demi-tour pour passer sur le dos.

Mise en commun :

Après une poussée, pour aller le plus loin possible sans autre mouvement, **mon corps doit avoir un « profil hydrodynamique » : bien allongé, bien tendu...**

Comment me déplacer efficacement ?**Thème : EQUILIBRE/PROPULSION****A la piscine :**

Avoir différents objets destinés à faciliter la flottaison. (1objet /élève)

- frites
- planches
- haltères
- ballons
- ...

Expérimenter :

Trouver un équilibre sur l'eau avec le matériel. (Assis, sur le ventre, sur le dos...) Et chercher comment se déplacer en n'utilisant **que les bras** (la propulsion).

Les deux bras en même temps, l'un après l'autre, un seul bras en avant, en arrière, en allant à droite, à gauche, en tournant sur place...

Expérimenter les différents trajets des bras (trajets longs, courts, rapides, ...)

Expérimenter les différentes orientations des mains (mains verticales, mains horizontales, mains ouvertes, mains fermées...) et des doigts (ouverts/fermés)

Mise en commun :

Pour me déplacer efficacement, je tire mes bras ou je pousse sur mes bras d'un mouvement uniforme et je me laisse glisser.

Pour avancer en ligne droite...

Pour reculer...

Pour tourner à droite...

Pour tourner à gauche...

4 propositions de jeux :

Ces jeux peuvent être proposés dans le bassin Ludique (pour les jeux 1 et 2) au début de la 1^{ère} et la 2^{ème} séance afin de mettre les élèves en confiance. Ou alors, à la fin d'une séance pour travailler l'esprit d'équipe, la cohésion.

Ils peuvent aussi très bien être utilisés au milieu d'une séance afin de travailler un thème en particulier (exemple : jeu 1 pour les déplacements en petite profondeur)

Ils peuvent aussi faire l'objet d'une séance complète. Dans ce cas précis, il faudra veiller à ce que les élèves restent en mouvement et qu'il y ait une réelle évolution dans le jeu en termes d'apprentissage.

Fiche JEU 1

La pêche au trésor

THEMES : Immersion et Déplacement

Moyenne profondeur/Largeur du bassin

But : Aller chercher un trésor et le rapporter dans son coffre.

Dispositif :

2 équipes

2 cerceaux (coffre)

Nombreux objets lestés et flottants.

Déroulement :

Au signal, les pêcheurs de chaque équipe vont ramasser le plus vite possible un objet qu'il dépose dans leur coffre.

Se joue au temps.

Règle :

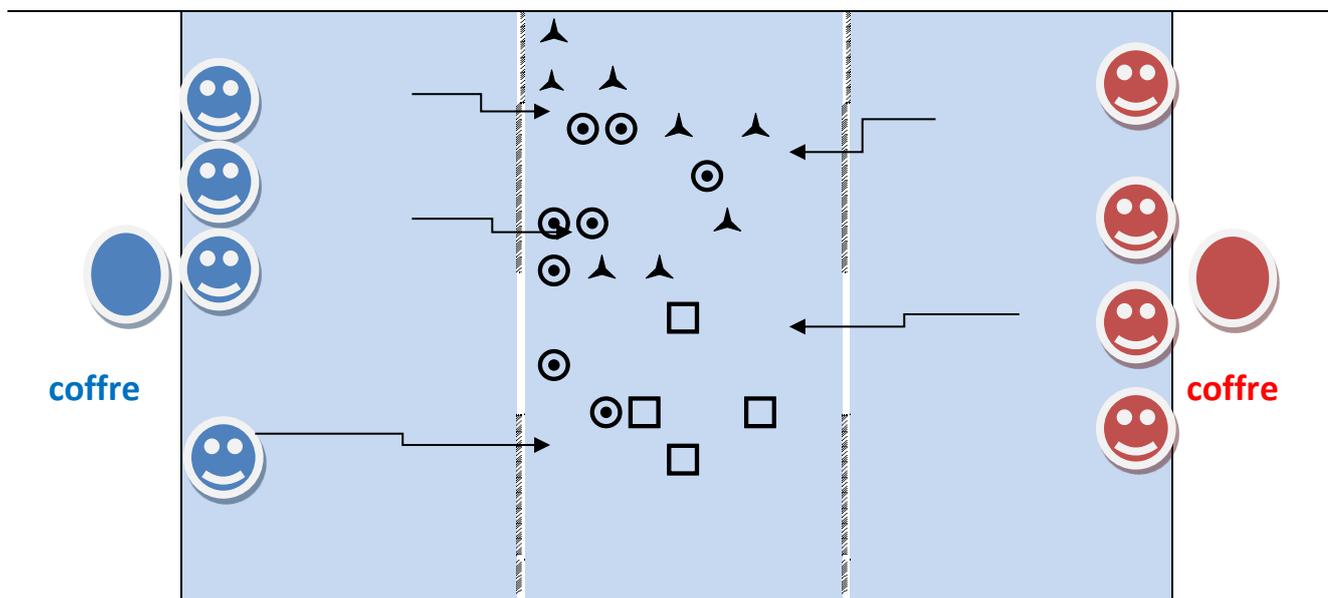
Ne prendre qu'un objet à la fois.

Score :

L'équipe qui a rapporté le plus d'objets a gagné.

Evolutions :

- Ne mettre que des objets lestés (favoriser l'immersion)
- Attribuer des points aux objets (5 pour les lestés, 2 pour les flottants)



THEMES : Propulsion et Immersion

Moyenne profondeur

Largeur du bassin

But : Rapporter un objet dans son coffre avant son adversaire.

Dispositif :

2 équipes (élèves numérotés de 1 à)

2 cerceaux (coffre)

Une dizaine d'objets lestés.

Déroulement :

A l'appel du n°, chaque joueur concerné saute ou plonge selon la profondeur pour aller ramasser un objet lesté qu'il dépose dans son coffre.

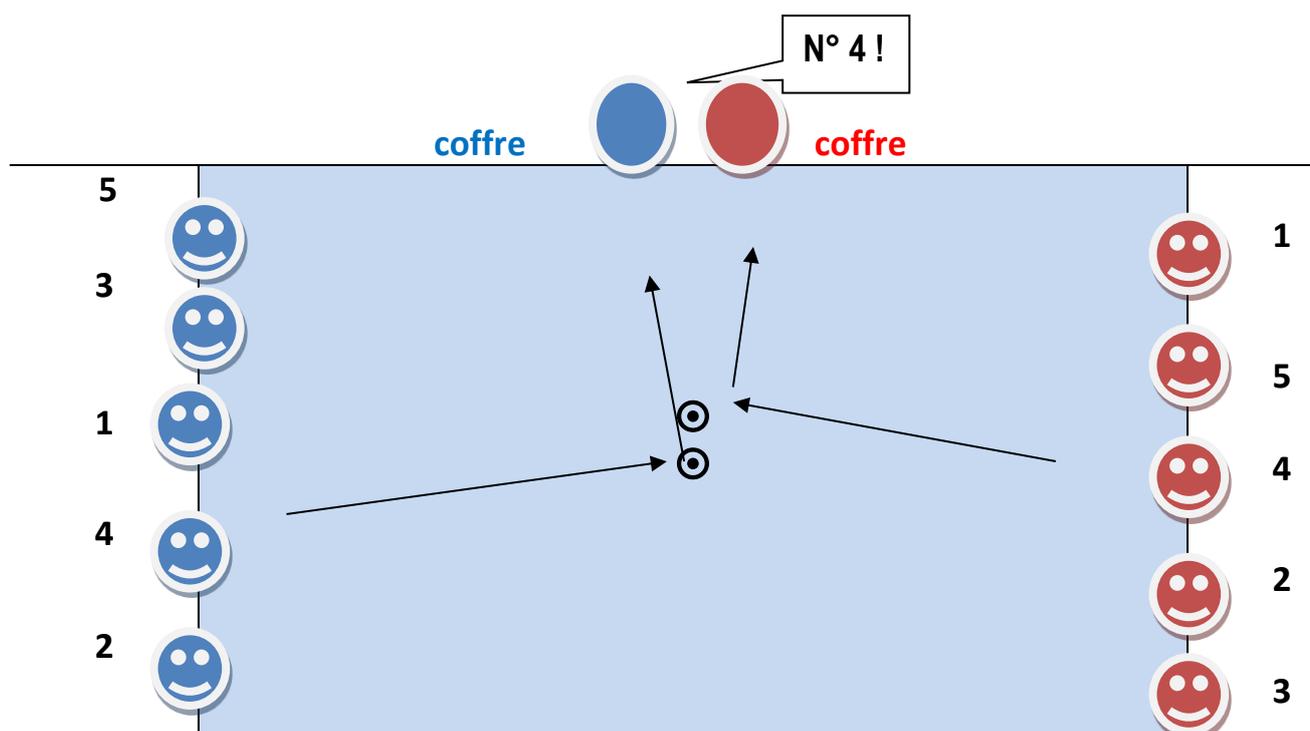
Règle :

Déposer l'objet.

Score :

2 points à l'équipe qui rapporte en 1^{er} l'objet lesté dans son coffre.

1 point à l'équipe qui rapporte en 2^{ème} l'objet lesté dans son coffre.



THEMES : Flottaison et Propulsion

Moyenne profondeur

Largeur du bassin

Une frite (ou une planche) par élève

But : Toucher en 1^{er} le bord opposé.

Dispositif :

Une frite par élève

Déroulement :

Pendant que l'enseignant égrène « 1...2... 3 », les méduses avancent en équilibre ventral sur leur frite.

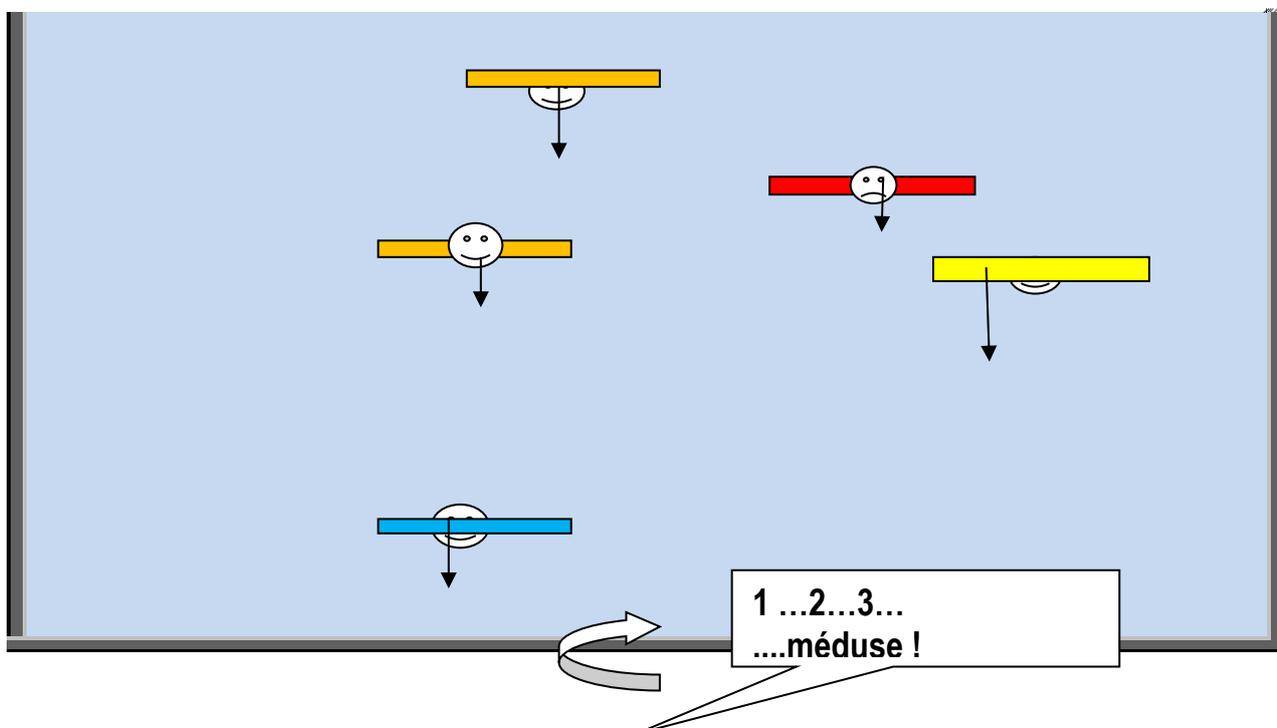
Après avoir prononcé le mot « méduse », le meneur se retourne : il doit voir les méduses glisser, le visage dans l'eau.

Règle :

Retour au départ pour les élèves qui ne glissent pas.

Score :

L'élève qui atteint le bord opposé en 1^{er} devient meneur.



THEMES : Flottaison et Propulsion

Moyenne profondeur

Largeur du bassin

Une frite (ou une planche) par élève

But : Aller le plus loin possible après une poussée.

Dispositif :

Une planche par groupe de 2 élèves (la torpille, l'observateur)

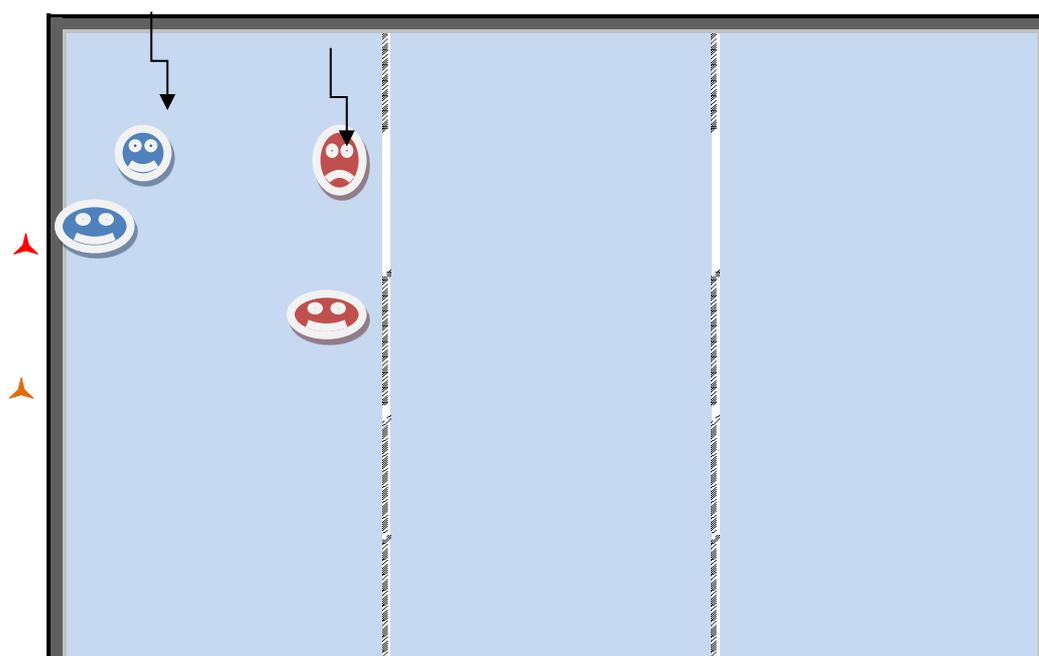
Des repères (cônes, planches...)

Déroulement :

- La torpille pousse sur le mur avec les pieds, tête immergée. (Planche si besoin)
- L'observateur place le repère au niveau où la « torpille » sort la tête de l'eau.

Score :

Qui ira le plus loin ?



VI/ Evaluation du cycle 2

Pass-nautique (Test)

(voile, canoë-kayak, aviron, ...)



En application de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié par l'arrêté du 28 février 2022

Le test Pass-nautique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions.

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

effectuer un saut dans l'eau	réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes	réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes	nager sur le ventre pendant vingt mètres	franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
				

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

La réussite au test est certifiée.

Certificat du Pass-nautique

L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/..../..

ÉCOLE/COLLEGE

.....

Le professeur des écoles / le professeur d'éducation physique et sportive (EP) certifie
que l'élève

à réussi le test défini par l'article A.322-3-2 du code du sport.

Le/..../..

Nom et signature du professeur

Cachet de la structure aquatique
Professionnel agréé, titre

Cachet de l'établissement
Date et signature du directeur
d'école
ou du chef d'établissement

- Test réalisé avec brassières
- Test réalisé sans brassières

VII/ Evaluation du cycle 3

Parcours et préconisations :

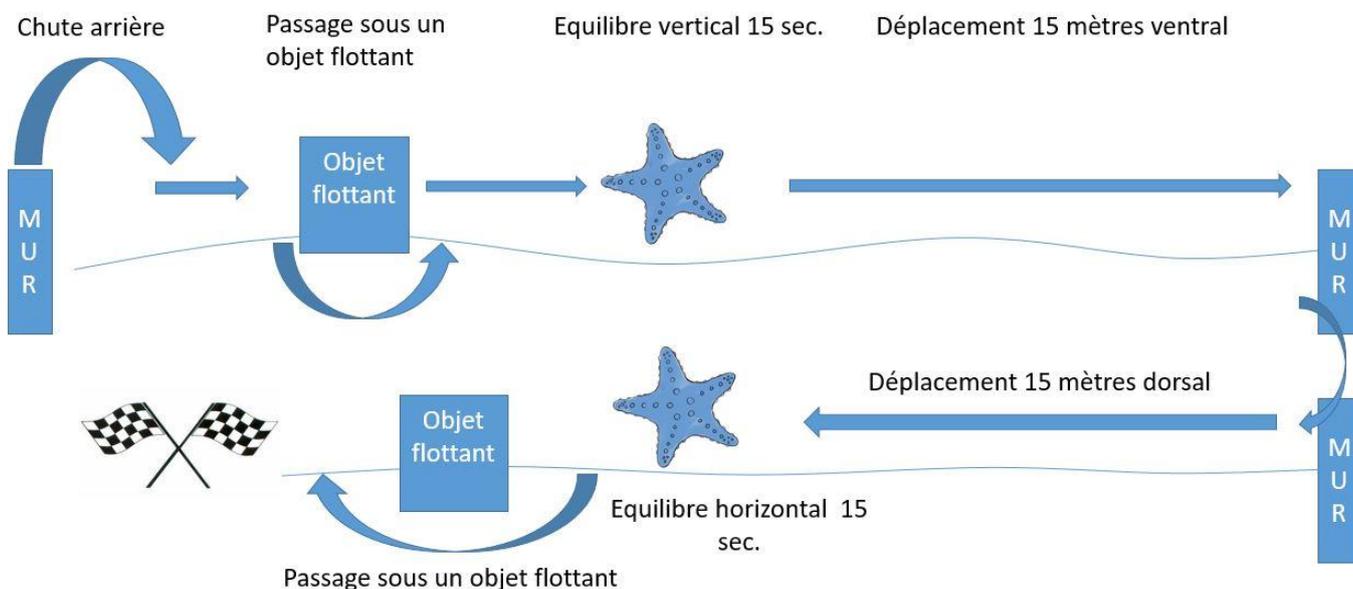
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND		ASNS : Attestation du « Savoir nager » en sécurité - Fiche test										
Direction des services départementaux de l'éducation nationale		Arrêté du 28-02-2022 - complément au décret n° 2022-276										
L'attestation du « savoir-nager » en sécurité reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Il doit être distingué des activités proprement dites de natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième). Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école. Le parcours doit être réalisé en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes. L'exigence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/jambes et allongement du corps sur l'eau.												
PARCOURS DE COMPETENCES												
50 m de distance composé de 16 tâches à réaliser en continu, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans aide à la flottaison.												
Chute arrière du bord de la piscine	Déplacement sur 3,5 m	Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle	Déplacement sur le ventre sur 20 m au cours duquel on intègre un surplage vertical de 15 secondes au signal sonore			Demi-tour et passage d'une position ventrale à une position dorsale	Déplacement sur le dos sur 20 m dans lequel on intègre au signal sonore un surplage horizontal dorsal pendant 15 secondes puis passage en ventral avant l'immersion			Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale	Déplacement sur 3,5 m	Enclage à un élément fixe et stable
PRÉCONISATIONS pour la mise en œuvre du test												
Parcours à réaliser si possible sur une largeur équivalente à deux lignes d'eau et éloigné du bord.												
0 m	3,5 m	5 m	25 m			45 m	46,5 m	50 m				
		Obstacle	Début des 20 m en ventral	Repère sonore pour équilibre	Demi-tour, passage en position dorsale et retour	Début des 20 m dorsal	Repère sonore pour équilibre	Obstacle				
L'entrée se fait depuis le bord du bassin au niveau de l'eau en se laissant tomber en arrière.	Déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel) et sécuritaire sur une largeur de ligne d'eau.	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre ventral. Un repère sonore indiquera le moment du surplage vertical effectué la tête hors de l'eau, le corps orienté de manière verticale (actions possibles des bras et des jambes).			Demi-tour sans reprise d'appuis et passage du ventre sur le dos (passage ventre dos possible directement).	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre dorsal. Un repère sonore indiquera le moment du surplage horizontal qui se fera avec une tolérance de flottaison et de mouvement. Nouveau passage du dos sur le ventre au signal de l'adulte.			L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel) et sécuritaire sur une largeur de ligne d'eau.	Déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	Arrêt et fixation dans l'eau sur un élément sécurisant et sécurisé.

Evaluation du Savoir Nager

- Le savoir nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bain ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.
- Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième. Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir nager » pourra être délivrée ultérieurement.
- L'attestation scolaire « savoir nager », délivrée par le directeur de l'école ou principal du collège, est incluse dans le livret scolaire de l'élève.
- La maîtrise du savoir nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ; au collège, un professeur d'éducation physique et sportive.

Parcours Savoir nager

(parcours de 40 mètres, composé de 7 tâches à réalisé en continu)



ENCHAINEMENT D' ACTIONS	DEPLACEMENTS	ENCHAINEMENT D' ACTIONS
<p>Chute arrière sans aide en grande profondeur</p> <p>Je reviens à la surface ; je me déplace sur 3m pour m'immerger et passer sous un obstacle flottant</p>	<p>Je nage 30m :</p> <p>15m sur le ventre</p> <p>15m sur le dos</p>	<p>Je réalise un surplace vertical et horizontal de 15 Secondes</p> <p>Je m'immerge pour passer de nouveau sous l'obstacle flottant</p>



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNÉE D'OBTENTION

ATTESTATION « SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école ou du chef d'établissement) _____, à _____

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___

École / collège :

Académie :

Fait à _____, le _____

Cachet de l'établissement et
signature du directeur de
l'école ou du chef
d'établissement

Professionnel agréé
et titre

Professeur

